Nations Unies A/71/231

Assemblée générale

Distr. générale
1er septembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la soixante et onzième session

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum pour le développement des îles du Pacifique

Lettre datée du 31 août 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de demander, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la soixante et onzième session d'une question supplémentaire intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au Forum pour le développement des îles du Pacifique ».

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée, un mémoire explicatif est joint (voir annexe) à la présente lettre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent des Fidji
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Peter **Thomson**

16-15216 (F) 060916 060916

Merci de recycler

Annexe

Mémorandum explicatif

Demande présentée par le Forum pour le développement des îles du Pacifique en vue de l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

Le présent document indique les raisons pour lesquelles le Forum pour le développement des îles du Pacifique devrait se voir accorder le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.

Les arguments justifiant l'octroi de ce statut sont les suivants :

1. Organisation internationale dotée de la personnalité juridique;
2. Élargissement de sa composition dans la région Pacifique;
3. Forum s'adressant aux responsables de la région Pacifique;
4. Composition multipartite ouverte à tous;
5. Porte-parole des petits États et territoires insulaires en développement du Pacifique;
6. Interlocuteur régional pour les missions permanentes des petits États insulaires en développement du Pacifique auprès de l'Organisation des Nations Unies;
7. Interlocuteur régional pour le Forum politique de haut niveau pour le développement durable;
8. Convergence des objectifs de développement.

1. Organisation internationale dotée de la personnalité juridique

Le Forum pour le développement des îles du Pacifique est une organisation internationale dotée de la personnalité juridique qui représente le secteur public, le secteur privé et les organisations de la société civile des petits États et territoires insulaires en développement du Pacifique. Il a été officiellement créé le 4 septembre 2015, date à laquelle sa charte a été signée par les pays et organisations ci-après :

- Fidji
- Micronésie (États fédérés de)
- Kiribati
- Îles Marshall
- Nauru
- Îles Salomon
- Tonga
- Vanuatu
- Pacific Islands Association of Non-governmental Organizations

La charte du Forum a été enregistrée comme suit auprès de l'ONU le 6 octobre 2015 :

- Certificat d'enregistrement n° 66150
- 53047 – Multilatéral

Un accord avec le pays hôte a été conclu entre le Forum et les Fidji le 20 juin 2014. Le pays hôte a par ailleurs accordé au Forum la reconnaissance diplomatique au regard de sa législation nationale, et ce aux termes des décrets suivants :

- Ordonnance de 2013 portant modification des privilèges diplomatiques reconnus aux organisations internationales (décret n° 64 de 2013)
- Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques (Chapitre 8) (Journal officiel n° 93 de la République des Fidji, vol. 14, vendredi 25 octobre 2013)

2. Élargissement de sa composition dans la région Pacifique

La majorité des petits États insulaires en développement du Pacifique sont membres du Forum. Huit pays y ont adhéré le 4 septembre 2015, date à laquelle sa Charte a été ouverte à la signature. Deux autres les ont rejoints depuis. Sur l'ensemble des États précités, seuls trois n'en sont pas encore membres; il s'agit des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Samoa. Un territoire et deux confédérations régionales, l'une représentant toutes les organisations du secteur privé dans le Pacifique, l'autre les organisations de la société civile dans le Pacifique, ont également adhéré au Forum. Celui-ci compte donc pour l'instant 13 membres, à savoir :

- Les Fidji
- Les États fédérés de Micronésie
- Kiribati
- Les Îles Marshall
- Nauru
- Les Îles Salomon
- Le Timor-Leste
- Les Tokélaou
- Les Tonga
- Les Tuvalu
- Le Vanuatu
- La Pacific Islands Association of Non-governmental Organizations
- La Pacific Islands Private Sector Organization

3. Forum s'adressant aux responsables de la région Pacifique

Le Forum est la seule organisation de la région qui soit en mesure d'aider les États qui en font partie à prendre en mains et à gérer avec détermination le programme d'action mondiale en faveur du développement. La structure de

gouvernance dont s'est doté le Forum dans sa charte comprend les chefs de gouvernement et des responsables de différents organismes des pays et territoires qui en sont membres. La charte du Forum va cependant plus loin en ce qu'elle exige la mise en place, dans chaque pays membre, d'un organe multipartite appelé « Conseil national de développement durable », chargé de coordonner l'exécution de toutes les décisions du Forum au niveau national et d'indiquer aux dirigeants de ce dernier quelles sont les priorités nationales. Le Forum entend ainsi être une organisation qui apporte aux instances mondiales et régionales une force mobilisatrice capable de générer les efforts politiques nécessaires pour mener à bien le programme d'action mondiale en faveur du développement.

4. Composition multipartite ouverte à tous

Le Forum est la seule organisation du Pacifique qui regroupe non seulement le secteur public ou les gouvernements des petits États et territoires insulaires en développement de la région, mais aussi le secteur privé et la société civile des pays du Pacifique. Grâce à cette composition, le Forum confère au débat mondial et régional sur le programme d'action mondiale en faveur du développement une approche globale susceptible d'amener la société dans son ensemble à unir ses efforts pour accélérer le passage à des modes de développement plus solidaires, plus équitables et plus durables pour la région du Pacifique. La réalisation des objectifs de développement durable exige la constitution de partenariats plus solides, novateurs et multipartites afin de mobiliser et mettre en commun les connaissances, le savoir-faire, les technologies et les moyens financiers. Les organismes des Nations Unies tout comme les gouvernements nationaux ont conscience que les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne peuvent être atteints qu'à la condition de supprimer les entraves sectorielles et institutionnelles et d'opter pour une approche plus intégrée et plus cohérente. Ouvert à toutes les organisations du secteur public, du secteur privé et de la société civile des petits États et territoires insulaires en développement du Pacifique, le Forum est le mieux placé pour y parvenir.

5. Porte-parole des petits États et territoires insulaires en développement du Pacifique

Le Forum, dont l'appartenance aux petits États et territoires insulaires en développement du Pacifique constitue la seule condition d'adhésion, est en mesure de mettre sur pied des structures communes de négociation et de promouvoir des intérêts collectifs sur des questions telles que le changement climatique et le développement durable. Ses membres venant de la même région, ils ont les mêmes problèmes et les mêmes points sensibles. Ils ont donc une voix à faire entendre, un point de vue à faire valoir, et une contribution à apporter à la communauté internationale. Le Forum a pu agir en ce sens lors des préparatifs de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : de par sa composition, il a été en mesure d'arrêter une position commune sur le changement climatique qui a fait l'objet de la « Déclaration de Suva sur le changement climatique », texte qu'il a défendu avec succès lors de la Conférence des Parties à Paris.

6. Interlocuteur régional pour les missions permanentes des petits États insulaires en développement du Pacifique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Unique organisation de l'hémisphère sud pour les petits États et territoires insulaires en développement du Pacifique, le Forum constitue l'interlocuteur régional pour les missions permanentes desdits États auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Aucune autre organisation de la région Pacifique ne peut jouer ce rôle, car aucune ne reflète, au sein de ses membres, la composition des missions permanentes à New York. Le Forum est le seul qui soit capable de présenter aux Nations Unies un avis éclairé au plan régional qui puisse être utile aux missions permanentes de ses membres à New York.

7. Interlocuteur régional pour le Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Le Forum pour le développement des îles du Pacifique privilégie une approche non sélective et axe son action sur le développement durable. Aussi apparaît-il, au plan régional, comme le trait d'union idéal avec le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les conseils nationaux de développement durable, qui suivent une approche non sélective et participative, représentent pour le Forum politique de haut niveau un moyen efficace d'inscrire le patrimoine universel dans des politiques nationales qui prennent en compte les objectifs et cibles de développement durable et d'assurer l'intégration et la cohérence de ces politiques – en veillant également à ce qu'elles soient conformes aux priorités liées au changement climatique et autres exigences sectorielles, favorisent les synergies et la recherche de compromis potentiels, et définissent au plan national un cadre de suivi et d'examen solide, ouvert et transparent.

8. Convergence des objectifs de développement

Le mandat du Forum pour le développement des îles du Pacifique reflète le programme des Nations Unies en faveur du développement, qui englobe le Programme 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le programme d'action de la Barbade adopté en 1994 et complété en 2005 par la Stratégie de Maurice pour la poursuite de sa mise en œuvre, ou encore les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement – pour n'en citer que quelques-uns. Le mandat du Forum tel qu'il figure à l'article 4 de sa charte est libellé comme suit :

> « Le Forum pour le développement des îles du Pacifique servira de moteur destiné à entraîner, en s'appuyant sur des cadres nationaux, régionaux et internationaux, des changements en profondeur qui résulteront de l'accent mis sur le développement durable et solidaire des îles du Pacifique. Il s'attachera pour ce faire à :
>
> - Souligner l'importance très concrète et capitale que revêtent les changements climatiques pour la vie et la subsistance des îles du Pacifique et de leurs habitants;

- Déployer des politiques axées sur le développement durable, et plus particulièrement sur l'élimination de la pauvreté, qui puissent apporter une réponse aux problèmes que posent les changements climatiques et la mondialisation;
- Accélérer l'intégration des trois piliers du développement durable, à savoir la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique, afin d'aligner la recherche de la croissance économique sur les besoins des sociétés et la viabilité de l'environnement;
- Faciliter l'utilisation d'outils, de méthodes et d'innovations, telles que les économies bleues et vertes du Pacifique, favoriser l'esprit de décision et aider à la mise en place de véritables partenariats afin de stimuler des échanges d'idées énergiques tout en encourageant la poursuite d'objectifs de changement qui ne laissent personne de côté. »

L'article 5 de la charte charge en outre le Forum de :

- « Servir de structure de partenariat régionale dynamique qui reconnaisse, célèbre, défende et préserve la diversité des cultures des peuples du Pacifique, leur histoire et les enjeux que représentent pour eux les changements climatiques, la mondialisation et le développement;
- Mettre en place un organe régional multipartite ouvert à tous qui permette aux dirigeants et aux représentants des gouvernements du Pacifique, à la société civile et au secteur privé de collaborer en vue d'assumer la responsabilité des décisions et actions qu'il leur faudra prendre pour répondre à leurs besoins particuliers en matière de développement;
- Créer un organe régional multipartite ouvert à tous, plus particulièrement destiné aux dirigeants du secteur public, de la société civile et du secteur privé;
- Être l'interlocuteur régional dans la zone Pacifique pour des groupements de coopération Sud-Sud et autres mécanismes régionaux et internationaux axés sur le développement durable, et en particulier sur l'élimination de la pauvreté dans les îles du Pacifique, afin de veiller à la cohérence des politiques à tous les niveaux;
- Préconiser un processus de suivi et d'examen solide, efficace, ouvert à tous et transparent pour faire le lien entre les actions menées aux plans national, régional et international;
- Obtenir l'appui de partenaires de développement dans le cadre d'accords formels prévoyant l'octroi d'une assistance technique et de moyens financiers pour parvenir aux résultats attendus en matière de développement durable et d'élimination de la pauvreté;
- Favoriser l'innovation en adoptant des politiques générales solidement conçues, en recourant à des pratiques de bonne gouvernance, et en opérant des choix technologiques évolutifs et adaptables pour engager des changements en profondeur;

- Œuvrer à la mise en place d'infrastructures nationales de développement chargées de faire le lien avec les institutions régionales et internationales;
- Créer un centre d'information sur la croissance verte et bleue, le développement durable et, plus particulièrement, l'élimination de la pauvreté. »

Ainsi qu'il ressort de ce qui précède, le mandat du Forum reflète le programme d'action mondiale des Nations Unies en faveur du développement et fait de lui le meilleur partenaire pour aider l'ONU à remplir ses objectifs dans la région du Pacifique.

Conclusion

Le Forum pour le développement des îles du Pacifique devrait se voir accorder le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale pour les raisons exposées ci-dessus.